



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conventions avec les praticiens

Question écrite n° 45150

Texte de la question

M. Renaud Muselier appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes des chirurgiens-dentistes quant à l'avenir de leur exercice professionnel, la qualité des soins et la difficulté d'accès à ces soins de certains patients. Il est à noter que la nomenclature actuelle n'intègre pas les progrès réalisés depuis trente ans. C'est ainsi que de nombreux actes de pratique devenus indispensables ne sont pas répertoriés. De plus, les lettres-cles n'ont pas évolué en fonction des paramètres économiques. Il n'en demeure pas moins que les plateaux techniques sont en hausse constante. Dans le même temps, les honoraires non opposables constituent un obstacle pour les patients les plus démunis et les incitent à un report d'exécution. Ainsi, la part dentaire dans l'ensemble des dépenses maladie a chuté de 50 % depuis de nombreuses années et ne représente que moins de 3 % des dépenses de santé. Cette situation entraîne la faillite, la fermeture de cabinets et surtout le licenciement d'un personnel compétent. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées pour favoriser l'accès aux soins dentaires et revaloriser les conditions de travail des chirurgiens-dentistes.

Données clés

Auteur : [M. Muselier Renaud](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45150

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 6000